



## Mercredi 21 novembre 2018

Pré-Conférences : *(A choisir parmi 2 ateliers de pleine journée)*

PRÉ-CONFÉRENCE A (Journée entière) Salon : OUTREMONT 4

### Commanding Presence: Advanced Communication and Presentation Skills Workshop

Cet atelier sera présenté en anglais. Cependant Peter est parfaitement bilingue et pourra ainsi répondre à toute question et clarifier tout point en français.

Two of Commanding Presence's most transformational One-Day Workshop units are the *FOCUS! Method* and *Charismatic Communication*. In this special presentation, you will enjoy both!

The *FOCUS! Method* is a favourite among our clients as it provides a way for both introverts and extroverts to essentially “say less, and say it better”. It is a way to take complex thoughts and ideas and quickly and effectively deliver them in a way that is designed to be heard, remembered, and persuasive. Participants will get a chance to create their own Focus Method presentations using current topics or issues and practice delivering them to other participants.

The *Charismatic Communication* unit will help the participants to understand the behavioural cues of when your message is being received, when to slow down, and when you need to clarify your message. Participants will also learn how to speak effectively from notes and text while using a conversational style of speaking that will help to imprint their message. Participants will practice these techniques with partners and put them all together to deliver a short presentation.

**Facilitator:** Peter Hiddema is an expert and speaker on negotiation, collaboration, communication, and conflict management. Building on his association with the Harvard Negotiation Project, the renowned research centre dedicated to improving the practice of negotiation and conflict management, Peter has taught, consulted, and spoken about the principles of the methodology in numerous countries on four continents since 1996.

Peter has worked in a wide variety of settings. In the private sector he has trained and advised executives of global Fortune 500 companies on high-stakes negotiations and relationships and has also assisted small local organizations. In the public sector he has worked with the World Health Organization, the Inter-American Development Bank, international NGOs, as well as universities, national and regional government bodies and indigenous peoples. In addition, Peter has been a Visiting Professor in France and Singapore at INSEAD – The Business School for the World, and has lectured at Queen’s University (Canada and the UK), and Harvard University, among others.

Peter began his career in finance and banking. He worked with the Royal Bank of Canada in Toronto, Canada and London, England. He holds an Honours Bachelor of Commerce Degree from McMaster University, an MBA from Queen’s University (Canada), and an Executive Master’s Degree in Consulting and Coaching for Change from INSEAD (France).

Peter speaks 4 languages, has lived in 6 countries on 4 continents, and has traveled through over 50 countries. He is curious by nature and considers himself a perpetual student in the school of life.

**Who should attend:** This skill-building workshop will be useful for any person who may be involved in problem-solving with two or more people – mediators, leaders, lawyers, facilitators, managers, union leaders, social workers, human resources staff and negotiators. The primary goal is to strengthen skills that are needed when the basic communication and problem-solving skills are not enough.

*Eligible for credit toward ADRI C.Med and Q.Med designations and offers 12 ADRI C Continuing Education and Engagement (CEE) points. CPD accreditation pending from all Canadian law societies.*

#### Schedule

8:00 am	Breakfast & Registration
9:00 am	Program
10:30 am	Refreshment Break
11:00 am	Program
12:00 pm	Buffet Lunch
1:00 pm	Program
2:30 pm	Refreshment Break
5:00 pm	Program ends



*Pre-Conference programs include breakfast, lunch and refreshments.*

*L'organisation se réserve le droit d'annuler l'événement si le nombre de participants est inférieur au minimum requis. Sa responsabilité se limite aux frais d'inscription.*

Mercredi 21 novembre 2018

Pré-Conférences : (A choisir parmi 2 ateliers de pleine journée)

PRÉ-CONFÉRENCE B (Journée entière) Salon : OUTREMONT 5

## La médiation multipartite

Cette session sera présentée en français.

**ANNULÉ**

Médiation impliquant plus de deux parties : caractéristiques de ce genre de médiation, préparation et démarches préalables, stratégies et techniques, organisation matérielle et détermination de la durée. Les exemples seront tirés d'expériences dans les domaines suivants: successions, associés, actionnaires, construction, finance et travail. Reconnaître les situations des clients, leurs besoins particuliers et leur capacité intellectuelle et en tenir compte (p. ex., culture, langue, sexe, statut socioéconomique, comportement). Gérer les clients difficiles, communication prompte et efficace avec le client, y compris l'application théorique et pratique. Mener des entrevues de clients et des réunions avec les clients, y compris l'application théorique et pratique.

**Intervenant:** Serge Roy, médiateur, arbitre et avocat

Diplômé en droit de l'Université de Montréal, médiateur, arbitre et avocat, membre du Barreau du Québec depuis 1978, il enseigne depuis 2010 à l'Université d'Ottawa et à l'Université Saint-Paul.

Artisan passionné en droit et en règlement des différends, M. Roy a effectué en pratique privée de nombreux arbitrages ainsi que des centaines de médiations dans divers domaines dont plusieurs médiations multipartites d'envergure au Canada et en Europe. Il a formé plus de 2 000 médiateurs au Québec, en Ontario, en Belgique, en France et au Portugal. Il a aussi donné des conférences sur la médiation dans ces pays ainsi qu'à Damas en Syrie. Il a écrit plusieurs articles et a coécrit le livre « La médiation : préparer, représenter, participer », paru aux Éditions Yvon Blais.

De 1995 à 2005, il a présidé le Comité de médiation du Barreau du Québec. En 2005, il a été nommé directeur du Service de résolution des conflits au Tribunal de la dotation de la fonction publique à Ottawa, poste qu'il a occupé pendant une dizaine d'années.

Il est récipiendaire de la Médaille du jubilé de diamant de la reine Elizabeth II, pour sa contribution au développement de la médiation au Canada et en Europe.

### A qui s'adresse cet atelier?

Cet atelier s'adresse au médiateurs et autres professionnels de tous niveaux en PRD.

### Programme:

8h00 Inscription et petit-déjeuner continental  
9h00 Atelier  
10h30 Pause  
11h00 Atelier  
12h30 Déjeuner buffet  
13h30 Atelier  
15h00 Pause  
15h30 Fin de l'atelier

Le programme de l'atelier inclut le petit-déjeuner, le déjeuner et les pauses.

L'organisation se réserve le droit d'annuler l'événement si le nombre de participants est inférieur au minimum requis. Sa responsabilité se limite aux frais d'inscription





Conférence IAMC 2018 :  
 Les modes PRD au secours de la justice  
 21-23 Novembre, 2018  
 Hôtel Bonaventure Montréal  
 900 de la gauchetière o.  
 Montréal, Canada

## Jeudi 22 novembre 2018

**8h00** Inscription et déjeuner continental, commandités par **JSS Barristers**  
**8h30 – 9h15** **Assemblée générale annuelle de l'Institut d'arbitrage et de médiation du Canada** *Salle de bal de Montréal*  
**9h15 – 9h30** Ouverture de la conférence & Mot de bienvenue : Président de l'Institut d'arbitrage et de médiation du Canada, et Président de l'Institut de médiation et d'arbitrage du Québec  
 Ouverture de cérémonie présidée par l'Aîné **Otsi'tsaken:ra** ( Fleur Tachetée, membre du Clan de l'Ours), de la communauté Kanien'keha:ka de Kahnawake

**9h30 – 10h45** (75 minutes)

Arbitrage <i>Salon St Laurent 5</i>	Familial <i>Salon St Laurent 6</i>	Milieu de travail/ RH/relations de travail <i>Salon St Laurent 7</i>	Intérêt particulier <i>Salon St Laurent 8</i>
<p><b>1A</b></p> <p><b>Les délais de prescription en arbitrage – un piège pour la personne qui ne se méfie pas</b></p> <p><b>Sabri M. Shawa</b>, c.r., Jensen Solomon Shawa Duguid Hawkes LLP</p> <p>Les délais de prescription sont un piège pour la personne qui ne se méfie pas, même dans les circonstances les plus favorables. C'est particulièrement vrai pour l'arbitrage. Cette présentation traitera de l'application des délais de prescription à l'arbitrage, de l'effet sur les délais de prescription des conditions préalables à l'arbitrage stipulées dans le contrat (comme la médiation), de la façon de satisfaire à un délai de prescription dans un arbitrage et de conseils pratiques de gestion de l'arbitrage concernant la détermination et le suivi des délais de prescription dans les différends soumis à l'arbitrage.</p> <p>Présenté en anglais avec TS</p>	<p><b>2A</b></p> <p><b>Médiation et différends familiaux internationaux</b></p> <p><b>Mary Damianakis</b>, Médiatrice accréditée en matière familiale, superviseure et formatrice;  <b>Ernest Tannis</b>, Méd.A</p> <p>La séance fournira une brève introduction à la portée et à l'applicabilité de la Convention de La Haye sur les aspects civils de l'enlèvement international d'enfants. Elle explorera ensuite dans quelles circonstances et à quelles conditions la médiation peut constituer un outil approprié pour régler les différends familiaux internationaux. Finalement, la séance abordera l'apport des médiateurs en exercice dans la prévention et effleurera les questions liées au déménagement.</p> <p>Présenté en anglais avec TS</p>	<p><b>3A</b></p> <p><b>Des excuses, oui. Mais sont-elles acceptées? Le pardon en tant que facteur oublié dans la résolution efficace des conflits en milieu de travail</b></p> <p><b>Kelly VanBuskirk</b>, c.r., Ph.D, Arb.A, Kelly VanBuskirk Professional Corporation Inc, associé, Lawson Creamer</p> <p>Une étude de 1994 sur les patients et leur famille qui avaient déposé des poursuites pour faute médicale indique que 37 % de ceux-ci ont affirmé qu'une explication et des excuses comptaient plus pour eux qu'une compensation financière, et qu'ils n'auraient peut-être pas déposé de poursuite s'ils avaient reçu une explication et des excuses.</p> <p>Depuis 2002, le système de santé de l'université du Michigan encourage, dans ses hôpitaux, les excuses relatives aux erreurs médicales. Pendant la même période, les honoraires annuels d'avocat ont chuté, passant de trois millions de dollars à un million de dollars, et les poursuites pour faute médicale et les avis</p>	<p><b>4A</b></p> <p><b>Prévention et règlement des différends dans les organismes communautaires</b></p> <p><b>Jean-Paul Bevilacqua</b>, J.D., Professeur adjoint, Osgoode Hall Law School, Coordinateur de projet, Winkler Institute for Dispute Resolution ;  <b>Paul Conway</b>, Directeur général, ADR Institute of Alberta;  <b>Karim Sunderji</b>, Président, Aga Khan Ismaili Conciliation and Arbitration Board;  <b>Martha Simmons</b>, JD, LL.M, Ph.D, Professeure assistante à Osgoode, Professeure en Résolution de Conflits et Co-Directrice Académique au sein de Winkler Institute of Dispute Resolution</p> <p>Les organismes communautaires, qu'ils soient culturels, religieux ou autres, poursuivent un bon nombre d'objectifs importants tels que l'éducation, la sensibilisation, la promotion et la défense des droits, le soutien, l'avancement de la culture, etc., dans le cadre du renforcement de la société civile au Canada.</p> <p>Cependant, aucun d'entre eux n'est à l'abri des conflits, soit</p>

		<p>d'intention à cet égard ont diminué, passant de 262 en 2001 à environ 130 par année.</p> <p>Enfin, comme l'explique Daniel Shuman, les excuses sont une forme de compensation et un bienfait irremplaçable pour de nombreuses victimes, ce que nous ne pouvons ignorer si nous avons à cœur le bien-être de ces personnes. Les excuses sont certainement une contrepartie d'ordre moral dont l'importance est fondamentale.</p> <p>Présenté en anglais avec TS</p>	<p>entre membres de l'équipe de direction, soit au sein de leurs membres ou de leurs fidèles. Beaucoup de ces personnes, dont des nouveaux arrivants et des immigrants, se tournent vers leurs organismes communautaires pour obtenir de l'aide.</p> <p>Comment les organismes communautaires peuvent-ils offrir de l'assistance dans les situations conflictuelles et les régler? Que peuvent-ils faire pour apprendre les techniques et développer la compétence leur permettant de résoudre ces conflits courants?</p> <p>Le panel explorera les principaux problèmes auxquels les organismes communautaires sont confrontés dans leur gestion des conflits, et les stratégies possibles pour développer leur compétence en résolution de conflits.</p> <p>Présenté en anglais avec TS</p>
--	--	---	---

**10h45 – 11h15** Pause commanditée par [Beihai Arbitration Commission](#)

**11h15 – 12h30** (75 minutes) ..... **Jeudi 22 novembre**

<b>Arbitrage</b>	<b>Familial</b>	<b>Milieu de travail/ RH/relations de travail</b>	<b>Intérêt particulier</b>
<i>Salon St Laurent 5</i>	<i>Salon St Laurent 6</i>	<i>Salon St Laurent 7</i>	<i>Salon St Laurent 8</i>
<p><i>1B</i> <b>Avoir le premier (ou le dernier) mot – la compétence arbitrale</b></p> <p><b>Bevan Brooksbank</b>, avocat, groupe des litiges commerciaux, Borden Ladner Gervais LLP</p> <p>Cette séance traite de l'important sujet de la compétence arbitrale en se référant à de récents développements au Canada.</p> <p>En particulier, deux questions seront posées, à savoir :</p> <p>i) Qui peut décider si le différend est arbitral (applications récentes du principe de compétence)?</p> <p>ii) Quelles sont les limites de la compétence arbitrale (étude de cas à partir de décisions</p>	<p><i>2B</i> <b>Épauler les personnes victimes de violence conjugale</b></p> <p><b>Andrea Silverstone</b>, travailleuse sociale autorisée, Méd.B, directrice générale de Sagesse;</p> <p><b>Wayne Barkauskas</b>, LL. B., médiateur, arbitre, coordonnateur des responsabilités parentales, ancien président du conseil d'administration de Sagesse</p> <p>Les femmes victimes de violence qui collaborent avec le système judiciaire se sentent souvent impuissantes, effrayées et isolées. L'atelier fournira aux médiateurs, avocats et autres spécialistes du règlement des différends</p>	<p><i>3B</i> <b>Efficacité de la « médiation transformative » en milieu de travail : mise en pratique de cet « art »</b></p> <p><b>Viki Scott</b>, conseillère en réadaptation agréée, B. Sc., spécialiste en réadaptation agréée, certificat en gestion des ressources humaines, MBA, certificat en mode alternatif de règlement des différends, présidente et conseillère principale de Scott &amp; Associates Inc.</p> <p>La médiation transformative est une approche de gestion de conflits qui ne cherche pas la résolution immédiate du problème. En général, le médiateur s'emploie plutôt à susciter la reconnaissance</p>	<p><i>4B</i> <b>Règlement des actions collectives multi-juridictionnelles</b></p> <p><b>Modérateur: Anne Merminod</b>, Associée, Borden Ladner Gervais LLP</p> <p><b>Patrice Benoit</b>, Gowling WLG; <b>L'honorable Warren K. Winkler</b>, c.r, Winkler ADR; <b>L'honorable François Rolland</b></p> <p><i>Description à venir</i></p> <p>Présenté en anglais avec TS</p>

récentes dans l'industrie automobile)?

Présenté en anglais avec TS

des techniques et des connaissances qui les aideront à reconnaître les cas de violence conjugale et à y réagir adéquatement, tout en renforçant et en développant leur capacité à modifier la dynamique de couples hautement conflictuels.

Présenté en anglais avec TS

mutuelle et la responsabilisation des parties en conflit. Les parties alors, en collaboration avec le médiateur, déterminent le processus approprié de règlement de leur situation. La séance démontrera l'efficacité de cette approche de résolution de conflits dans les environnements de travail d'aujourd'hui.

Les participants apprendront :

- Quels sont le rôle et les fonctions du médiateur dans le cadre d'une médiation transformative appliquée aux environnements de travail d'aujourd'hui;
- Comment les médiateurs transformatifs favorisent proactivement les changements dans l'interaction des parties fondés sur l'évolution possible vers une plus grande responsabilisation et une plus grande reconnaissance de la justesse du point de vue de l'autre partie;
- Que le rôle du médiateur consiste à faciliter et non à diriger, à se concentrer sur l'interaction conflictuelle qui se manifeste au moment présent, et à offrir son soutien pour la transformation de celle-ci;
- Grâce à des exemples de cas réels, que la médiation transformative aide les parties à obtenir eux-mêmes les résultats voulus, le but ultime étant, pour les parties, de créer ces résultats à partir d'une compréhension plus claire et plus assurée d'elles-mêmes, de l'autre partie et de la nature des questions qui les divisent;
- Comment faciliter un accord mutuel tout en excluant le risque que les parties décident de poursuivre leur conflit dans une procédure contradictoire à l'extérieur de la médiation, aggravant de ce fait ce conflit.

Présenté en anglais avec TS



**12h30 – 14h00** Dîner Lionel McGowan *Salle de bal de Montréal*  
commandité par [Borden Ladner Gervais LLP](#)

**13h00 – 13h15** Remise des **Prix d'excellence McGowan** régionaux et nationaux

**13h20 – 14h00** "**Conversation avec les participants de l'IAMC 2018**"  
Posez vos questions épineuses sur les modes de PRD au Canada à ce panel diversifié d'expert de réputés.  
Modératrice : **Laura Bruneau**, B.A., LL. B, CMC, Présidente intérimaire;  
**William G. Horton**, Arb.A, FCI Arb, William G. Horton Corporation;  
L' Honorable **François Rolland**

*Reprise des séances à 14h15*

**14h15 – 15h45** (90 minutes) ..... **Jeudi 22 novembre**

Arbitrage <i>Salon St Laurent 5</i>	Familial <i>Salon St Laurent 6</i>	Milieu de travail/ RH/relations de travail <i>Salon St Laurent 7</i>	Intérêt particulier <i>Salon St Laurent 8</i>
<p><b>1C</b> <b>La prochaine génération d'arbitres</b></p> <p><b>Modératrice : Chloe Snider</b>, Associée, Dentons Canada LLP</p> <p><b>Dina Awad</b>, Dentons Canada LLP; <b>William G. Horton</b>, Arb.A, FCI Arb, William G. Horton Corporation; <b>Michelle T. Maniago</b>, Associée, Borden Ladner Gervais LLP; <b>Marie-Claude Martel</b>, LL. B, LL. M, Avocate, Médiatrice et Arbitre Accréditée, Arnault Thibault, Cléroux Avocats; <b>John Siwiec</b>, Perley-Robertson, Hill &amp; McDougall LLP</p> <p>Le panel traitera de questions liées à la prochaine génération d'arbitres. Les panélistes discuteront des sujets suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Défis et occasions favorables pour la prochaine génération d'arbitres</li> <li>• Que signifie la diversité dans l'arbitrage?</li> <li>• Arbitrage 101 – ce que doit savoir la prochaine génération</li> <li>• Conseils d'une arbitre chevronnée ou perspective d'une praticienne de l'arbitrage</li> </ul> <p>Présenté en anglais avec TS</p>	<p><b>2C</b> <b>L'impact de la notion d'identité dans la médiation des conflits familiaux à charge émotionnelle élevée</b></p> <p><b>Linda Bérubé</b>, MSS., TS., Méd. Acc.</p> <p>Les conflits familiaux affectent l'identité des protagonistes, ce qui accentue la charge émotionnelle dans les négociations sur les questions comme le partage des responsabilités parentales et l'argent. Cet atelier proposera une réflexion sur l'identité et un cadre pour aborder les vulnérabilités qui surgissent lorsque les personnes sentent leur identité menacée.</p> <p>Présenté en français avec TS</p> <p>Hôte : Paul Fauteux</p>	<p><b>3C</b> <b>La médiation; outil de justice dans le monde du travail</b></p> <p><b>Jonathan Plamondon</b>, Conseiller principal ressources humaines, Services de gestion, Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs; <b>Rémy Tondreau</b>, CRHA</p> <p>La perception de justice en milieu de travail ou dans une organisation est un élément fondamental pour favoriser l'engagement et la mobilisation des employés. Or, les méthodes juridiques de traitement et de règlement des conflits prévues par nos lois du travail parviennent plus difficilement qu'avant à préserver et renforcer la perception de justice dans le monde du travail. Dans ce contexte, la médiation devient un outil incontournable afin de favoriser le sentiment de justice et d'avoir un impact positif sur les travailleurs et les organisations.</p> <p>Cette présentation interactive vise à présenter et à discuter de la médiation comme la voie de l'avenir pour prévoir des méthodes et des approches qui peuvent être rapidement déployées en milieu de travail, afin d'adresser des conflits d'une façon positive, d'accroître le sentiment de justice et de favoriser la performance des employés et des entreprises.</p> <p>Présenté en français avec TS</p>	<p><b>4C</b> <b>Les dispositions sur les modes privés de règlement des différends du nouveau Code de procédure civile deux ans plus tard: qu'est-ce qui a changé?</b></p> <p><b>Paul Fauteux</b>, LL.M, Méd. Acc.; <b>Prof. Pierre Noreau</b>, Université du Montréal; <b>Me Yan Paquette</b>, Sous-ministre associé et sous-procureur général adjoint, Direction générale des affaires juridiques, législatives et de l'accès à la justice; <b>Jean-François Roberge</b>, LL.D, LL.M, Professeur et Directeur des programmes en prévention et règlement des différends, Université de Sherbrooke</p> <p>Le 1<sup>er</sup> janvier 2016 entrain en vigueur le nouveau Code de procédure civile du Québec, qui faisait une place sans précédent aux modes privés de règlement des différends par le biais de dispositions qui visaient à faire des tribunaux judiciaires un dernier plutôt qu'un premier recours. Plus de deux ans plus tard, les membres de cette table ronde rappelleront le contexte et les objectifs de ces dispositions, examineront comment s'est jusqu'à présent déroulée leur mise en œuvre et se pencheront sur le chemin qui reste à parcourir pour réaliser le changement de culture juridique que l'Assemblée nationale du Québec appelait unanimement de ses vœux en les adoptant.</p> <p>Présenté en français avec TS</p>

<b>Arbitrage</b>  <i>Salon St Laurent 5</i>	<b>Familial</b>  <i>Salon St Laurent 6</i>	<b>Milieu de travail/ RH/relations de travail</b>  <i>Salon St Laurent 7</i>	<b>Intérêt particulier</b>  <i>Salon St Laurent 8</i>
<p><b>1D</b> <b>Évolution récente des témoignages d’expert dans des juridictions sélectionnées dans le monde</b></p> <p><b>Norm Emblem</b>, LL.B, Associé, Dentons Canada LLP; <b>Errol Soriano</b>, FCPA, FCA, FCBV, CFF, CFE, Directeur général, Duff and Phelps</p> <p>Les témoignages d’expert sont une partie essentielle de la procédure contentieuse. Rares sont ceux qui contesteraient la nécessité de ce type de témoignages, et nombreux, ceux qui affirmeraient qu’il est d’autant plus important aujourd’hui que la vie quotidienne est d’une complexité accrue. Cependant, la force probante du témoignage d’expert, en tant que témoignage d’opinion, peut être compromise par les faiblesses de la nature humaine. C’est pourquoi le témoignage d’expert est souvent considéré par les parties prenantes avec une certaine appréhension. La séance explorera plusieurs nouvelles tendances et pratiques liées à l’usage du témoignage d’expert dans diverses juridictions de common law. Seront examinées la codification croissante de la conduite des experts et des approches novatrices du témoignage d’expert, notamment les dépositions simultanées (<i>hot tubbing</i>), les experts désignés en commun par les deux parties, les conférences d’experts et les déclarations communes d’experts.</p> <p>Présenté en anglais avec TS</p>	<p><b>2D</b> <b>Dans quelle mesure la médiation familiale est-elle gratuite au Québec?</b></p> <p><b>Annie Gauthier</b>, Coordonnatrice aux affaires familiales du ministère de la Justice du Québec (MJQ)</p> <p>Créé en 1997, le programme québécois de médiation familiale donne aux couples avec enfants accès à des services de médiation gratuits pour une durée pouvant aller jusqu’à 5 heures et fixe le tarif que les médiateurs peuvent facturer aux parties au-delà de cette durée. Depuis le 1er janvier 2016, ce programme est appuyé par une obligation faite aux parents de suivre une séance d’information gratuite sur le partage des responsabilités parentales après la séparation et la médiation avant d’être entendus par un juge.</p> <p>Présenté en français avec TS</p>	<p><b>3D</b> <b>La confiance essentielle à la réussite</b></p> <p><b>Céline Vallières</b>, Avocate, médiatrice agréée</p> <p>La confiance est un facteur essentiel à la réussite d’une médiation. Dans cet atelier, le participant réfléchira sur les quatre principes qui rendent une personne digne de confiance. Puis il apprendra quelles sont les attitudes les plus importantes à développer pour générer de la confiance envers lui.</p> <p>Présenté en français avec TS</p>	<p><b>4D</b> <b>Quand la réforme environnementale et réglementaire rencontre la Réconciliation – quel est le lien? »</b></p> <p><b>Coordinateur : Robert Waldon</b>, Bedford Consulting &amp; Associates</p> <p><b>Sara Mainville</b>, LL.B, LL.M, Olthuis Kleer Townshend LLP; <b>Bruce McIvor</b>, Ph.D, First Peoples Law; <b>Lori Mishibinijima</b>, Conseillère juridique, Human Rights Legal Support Centre</p> <p>Guidés par des leaders autochtones éclairés des domaines juridique, universitaire et traditionnel, les participants seront invités à explorer le défi d’honorer le principe directeur du gouvernement du Canada qui consiste à faire avancer son engagement relativement à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et à la Réconciliation au moyen de réformes législatives et réglementaires. À titre de spécialistes en prévention et règlement des différends (PRD), que devons-nous savoir au sujet de ce défi? Plus précisément, quels sont les valeurs, les principes et les processus qui assureraient :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• une participation autochtone significative dans les procédures réglementaires à venir sur les impacts environnementaux?</li> <li>• que la Réconciliation est au cœur du processus décisionnel, dans le but de favoriser des résultats satisfaisants pour les deux</li> </ul>

parties?

En tant que médiateurs intéressés par cette question et en tant que Canadiens concernés par la Réconciliation, les participants à l'atelier écouteront, réfléchiront et dialogueront au sujet du respect de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones par rapport aux réformes environnementales et réglementaires proposées, en se concentrant sur les questions suivantes :

- CONTEXTE : Que nous faut-il absolument savoir?
- SENSIBILISATION : Que pourrions-nous ignorer?
- PROCESSUS : Que devons-nous savoir?

Cette activité sera suivie par un dialogue dirigé en petit groupe visant à évaluer si les valeurs, principes et méthodes associés à la profession de spécialiste en PRD peuvent suggérer des idées pour répondre à la question « Pour faire avancer la question, que “devrait” offrir la communauté des spécialistes en PRD? »

Présenté en anglais avec TS

Hôte : Paul Fauteux



*IAMC 2017: << A Fireside Chat >>  
L'hon. Thomas Cromwell,  
président, Comité d'action  
national sur l'accès à la justice en  
matière civile et familiale:*

17h15 – 19h00 Réception cocktail *dans le Salon Ville-Marie*  
commandité par Dentons Canada LLP



Conférence IAMC 2018 :  
 Les modes PRD au secours de la justice  
 21-23 Novembre, 2018  
 Hôtel Bonaventure Montréal  
 900 de la gauchetière o.  
 Montréal, Canada

## Vendredi 23 novembre 2018

**8h00 – 8h30** Inscription et petit-déjeuner continental commandité par **Duff and Phelps**  
*Salle de bal de Montréal*

**8h30 – 10h00** (90 minutes)

Arbitrage <i>Salon St Laurent 5</i>	Médiation <i>Salon St Laurent 6</i>	Processus de PRD <i>Salon St Laurent 7</i>	Intérêt particulier <i>Salon St Laurent 8</i>
<p><b>1E</b>  <b>Les défis de l'arbitrage au Canada</b></p> <p><b>Michelle C. Awad</b>, c. r., associée, McInnes Cooper;  <b>Bradley E. Berg</b>, FCI Arb, associé, Blake, Cassels &amp; Graydon LLP;  <b>Olivier Després</b>, M.Sc, Méd.A, Arb.A, Després MedArb;  <b>Glynis Evans</b>, Conseillère juridique principale, Secteur national du contentieux, Ministère de la Justice;  <b>William G. Horton</b>, Arb.A, FCI Arb, William G. Horton Corporation;  <b>Stacey O'Dea</b>, Conseillère juridique principale, ExxonMobil Canada Ltd</p> <p>Le panel discutera des facteurs qui peuvent entraver une utilisation plus importante de l'arbitrage au Canada et des améliorations qui pourraient la favoriser. Il se concentrera sur l'arbitrage commercial canadien et international, et traitera de l'arbitrage ad hoc et de l'arbitrage institutionnel. Le rôle particulier que l'IAMC pourrait jouer sera également abordé. Les panélistes proposeront les perspectives importantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>des avocats plaidants et spécialisés en arbitrage;</li> <li>des juristes d'entreprise;</li> <li>des avocats du gouvernement;</li> <li>des avocats en droit international qui choisissent des tribunaux au Canada;</li> <li>des spécialistes en arbitrage commercial et international.</li> </ul> <p>Présenté en anglais avec TS</p>	<p><b>2E</b>  <b>La médiation de litiges entre institutions financières multilatérales et populations affectées</b></p> <p><b>Mohammed A. Bekhechi</b>, Avocat principal, ESSD and International Law Unit (LEGEN), The World Bank</p> <p>Les investissements financés par des institutions financières multilatérales font souvent l'objet de litiges entre investisseurs et populations affectées. Des mécanismes spécifiques de résolution, qui empruntent à la médiation et à la conciliation, ont été mis en place. M. Bekhechi discutera de la mise en œuvre de ces mécanismes.</p> <p>Présenté en français avec TS</p> <p>Hôte : Paul Fauteux</p>	<p><b>3E</b>  <b>Se sortir des impasses dans le règlement des différends : Le potentiel de la créativité</b></p> <p><b>Tessa Manuello</b>, Méd. Acc., Legal Creatives</p> <p>Pourquoi certains spécialistes en PRD sont-ils meilleurs que d'autres pour parvenir à des ententes? En situation de conflit, les jugements et les préjugés se déclenchent rapidement. Les parties à un différend ont une tendance naturelle à attacher de l'importance à leur propre point de vue et à croire qu'il n'existe qu'une seule façon de régler le différend. Comment le spécialiste en PRD peut-il aider les parties à sortir des impasses? Tessa, médiatrice agréée et fondatrice de Legal Creatives, vous invite à expérimenter la créativité pour relever ce défi. La créativité correspond à un ensemble de compétences puissantes permettant d'obtenir une compréhension plus profonde, de susciter des interactions plus calmes et d'atteindre des objectifs communs. Les participants développeront par l'expérience pratique ces compétences, qui s'ajouteront à leur boîte à outils pour le règlement des différends.</p> <p>Présenté en anglais avec TS</p>	<p><b>4E</b>  <b>De eBay à l'intelligence artificielle : L'évolution du règlement des différends en ligne et ses répercussions sur les spécialistes en PRD</b></p> <p><b>Nicolas W. Vermeys</b>, LL.M, LL.D, CISSP, Professeur, Faculté de droit de l'Université de Montréal; Co-directeur du programme d'étude d'e-commerce (offert par la faculté, en collaboration avec HEC Montréal et le département d'Informatique et Recherches opérationnelles de l'Université de Montréal), Directeur-adjoint du Laboratoire de cyberjustice</p> <p>Le règlement des différends en ligne (RDL) a grandement évolué depuis la création de la toute première plateforme de RDL au milieu des années 90. Aujourd'hui, les outils de RDL ressemblent davantage à des tribunaux en ligne et offrent de nouvelles occasions d'affaires aux médiateurs, arbitres et autres tiers neutres. L'exposé traitera de ces occasions par la présentation du fonctionnement interne de PARLe, une plateforme d'aide au règlement des litiges en ligne, utilisée à la fois par l'Office ontarien du secteur des condominiums (OOSC) et l'Office de la protection du consommateur du Québec. L'exposé abordera aussi l'influence des avancées dans le domaine de l'intelligence artificielle sur les pratiques et processus actuels de RDL.</p> <p>Présenté en anglais avec TS</p>

<b>Arbitrage</b> <i>Salon St Laurent 5</i>	<b>Médiation</b> <i>Salon St Laurent 6</i>	<b>Processus de PRD</b> <i>Salon St Laurent 7</i>	<b>Intérêt particulier</b> <i>Salon St Laurent 8</i>
<p><b>1F</b>  <b>Confidentialité et cybersécurité dans l'arbitrage</b></p> <p><b>Imran Ahmad</b>, Associé, Miller Thomson LLP;  <b>Éric Aubailly</b>, MBA, vice-président, Services-conseils en TI et Cybersécurité, BDO Canada;  <b>Michael Schafner</b>, Arb.B, Dentons Canada S.E.N.C.R.L.</p> <p>Le panel traitera de questions liées à la confidentialité et la cybersécurité dans l'arbitrage. Les panélistes discuteront des sujets suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Outils pratiques pour veiller à la cybersécurité et à la confidentialité dans l'arbitrage;</li> <li>- Arguments appuyant le fait que la littératie en matière de confidentialité et de cybersécurité fait partie de l'obligation de discrétion et du devoir de compétence de l'arbitre;</li> <li>- Moyens d'assurer la confidentialité de l'arbitrage, et conseils pratiques pour la rédaction de modalités appropriées (permettant, p. ex., de fournir des documents aux experts externes);</li> <li>- Derniers protocoles en la matière, y compris la version préliminaire d'un protocole de cybersécurité pour l'arbitrage international, récemment publiée par un groupe de travail formé par le Conseil international pour l'arbitrage commercial, conjointement avec l'International Institute for Conflict Prevention and Resolution (CPR) et l'International Commercial Disputes Committee de l'association du barreau de la ville de New York;</li> <li>- Exemples de cyberintrusion dans le processus arbitral et mesures à prendre pour se prémunir contre les cyberattaques de plus en plus répandues visant les sociétés, les cabinets d'avocats, les organismes et représentants du gouvernement et autres responsables de gros ensembles de données électroniques de nature délicate.</li> </ul> <p>Présenté en anglais avec TS</p>	<p><b>2F</b>  <b>L'approche transformative en médiation : mythes et réalités</b></p> <p><b>Hélène Rouleau</b>, Médiatrice accréditée, Facilitatrice, Formatrice</p> <p>L'évolution des pratiques de médiation a entraîné une diversification des approches pour les médiateurs et leurs clients. Me Hélène Rouleau présentera les prémisses essentielles de l'approche transformative et abordera divers mythes et réalités en lien avec les objectifs et les interventions du médiateur. Parmi les questions abordées : Médiateur non directif, médiateur passif ? Médiation axée sur l'interaction, non sur le problème? Médiation ou thérapie?</p> <p>Cette présentation vous permettra de mieux comprendre ce modèle de médiation et de déterminer si les outils d'intervention qu'il propose vous conviennent.</p> <p>Présenté en français avec TS</p>	<p><b>3F</b>  <b>Les affaires et les systèmes de gestion de conflits : deux alliés logiques et puissants</b></p> <p><b>Christian Crites</b>, Mediator, PME Inter Notaires</p> <p>Développements récents : les systèmes de gestion de conflits comme vecteurs de responsabilité sociale des entreprises (RSE).</p> <p>De par leur existence même, les entreprises sont génératrices de conflits. Jusqu'à présent, la grande majorité d'entre elles ont confié à l'État le soin de les régler. Bien entendu, ce faisant, les entreprises réduisent de facto l'accès à la justice pour le citoyen ordinaire qui trop souvent n'a pas les ressources pour faire valoir ses droits. De plus, elles embourbent un système juridique financé à même les impôts des contribuables.</p> <p>Chez Accordia, nous croyons qu'il est grand temps que les entreprises prennent leurs responsabilités en conceptualisant et en mettant en œuvre des systèmes de gestion de conflits adaptés aux conflits propre à leur industrie. Cela s'inscrit dans la vague mondiale de responsabilité sociale des entreprises (RSE) qui visent à aider ces dernières à mieux s'intégrer dans leur écosystème pour une meilleure harmonie.</p> <p>Accordia développe des systèmes de gestion de conflits sur mesure pour ses clients et en gère l'application partout au Canada.</p> <p>En plus de présenter les tenants et aboutissants de ces systèmes, le conférencier présentera un modèle mis en place au sein du réseau PME-INTER Notaires.</p> <p>Présenté en français avec TS</p>	<p><b>4F</b>  <b>Règlement des différends en ligne [RDL]: Déontologie et mythes</b></p> <p>Animateur : <b>Colm Brannigan</b>, MA, LL.M (ADR), Méd.A, Méd. Cert. IMI, Arb.A, Mediate.ca - Brannigan ADR</p> <p><b>Déboulooner les mythes : Les sports apportent un argument en faveur de la médiation technologique</b></p> <p><b>Marie-Claude Asselin</b>, PDG, Centre de Règlement des Différends Sportifs du Canada</p> <p>Qui aurait pensé, il y a 20 ans, que la plupart des opérations bancaires, des achats, des rencontres amoureuses, des apprentissages et des formations, des déclarations de revenus, ainsi que le visionnement des sports et de films, se feraient principalement en ligne? Contre toute attente, les spécialistes en PRD sont apparemment à la traîne par rapport au reste du monde dans l'adoption des solutions du xxi<sup>e</sup> siècle. La séance démystifiera les bienfaits de la technologie dans l'augmentation de l'accès à la justice, avec, en toile de fond, les services de médiation virtuelle novateurs, souples, rapides et abordables offerts à des athlètes canadiens de haut niveau. Les sceptiques sont particulièrement les bienvenus.</p> <p><b>Bénédiction ou malédiction? Conséquences éthiques et sur le plan de l'accès à la justice de la technologie dans le règlement des différends</b></p> <p><b>Emilia Pech</b>, Conseillère juridique, Ministère de la Justice Canada, Professeure, Faculté de droit de l'Université d'Ottawa et Université Saint-Paul;  <b>Leah Wing</b>, Co-directrice, National Center for Technology and Dispute Resolution, et Chargée de cours au sein du programme d'études juridiques de l'Université du Massachusetts/Amherst (E.-UA)</p> <p>Quels types de dilemmes éthiques peuvent survenir dans un contexte de règlement des différends en ligne et par algorithme? Quelles sont les implications du RDL en matière d'accès à la justice? Quels principes appliqués à la conception et à l'exécution du RDL pourraient nous aider à prévenir ces problèmes ou à nous y attaquer? Quelles mesures les praticiens du RDL peuvent-ils prendre pour prévenir et atténuer ces problèmes?</p> <p>Les principes éthiques du RDL exposés à la conférence ODR 2016 tenue à La Haye seront présentés avec les conséquences du RDL pour l'accès à la justice. Des explications seront fournies sur des exemples pratiques de dilemmes éthiques survenant dans la médiation à distance et autres processus de règlement des différends en ligne et par algorithme, ainsi que sur les mesures recommandées pour prévenir ou atténuer de tels dilemmes. La participation de l'auditoire sera encouragée, particulièrement en ce qui concerne les dilemmes éthiques vécus et les suggestions de mesures que les praticiens du RDL pourraient prendre pour prévenir et atténuer ces dilemmes.</p> <p>Présenté en anglais avec TS</p>

**12h00 – 13h00** Dîner *Salle de bal de Montréal*  
commandité par **GOWLING WLG**

**12h20 – 13h00** Orateur principal : **Louise Otis**, Juge à la retraite de la Cour d'appel du Québec; Médiateure et arbitre en matière civile et commerciale; professeure adjointe à la faculté de droit de l'Université McGill; Distinguished fellow de l'International Academy of Mediators; Présidente du Tribunal Administratif de l'Organisation de Coopération et de Développement économiques; Présidente du Tribunal d'appel de l'Organisation Internationale de la Francophonie; et membre assesseur du Tribunal administratif de l'Agence Européenne Satellitaire.

**La médiation judiciaire: une page d'histoire et un regard vers l'avenir**

La médiation judiciaire a été instituée au Québec en 1998. Réunis en agora, les juges du Canada et de plusieurs pays sont actuellement réunis à Montréal pour célébrer le vingtième anniversaire de ce phénomène unique dans l'histoire de la justice moderne. Louise Otis jette un regard sur les leçons apprises et les défis à venir.

**13h15 – 14h45** (90 minutes) .....vendredi 23 novembre

Arbitrage <i>Salon St Laurent 5</i>	Médiation <i>Salon St Laurent 6</i>	Processus de PRD <i>Salon St Laurent 7</i>	Intérêt particulier <i>Salon St Laurent 8</i>
<p><b>1G</b> <b>Choses à faire et à ne pas faire dans la procédure arbitrale : La perspective des arbitres</b></p> <p><b>Annie Lespérance</b>, Cabinet Yves Fortier; <b>L'hon. Pierre J. Dalphond</b>, FCI Arb, Stikeman Elliott LLP; <b>Daniel Urbas</b>, FCI Arb, Urbas Arbitral</p> <p>Trois arbitres chevronnés exposeront les pratiques exemplaires de présentation d'une cause devant un tribunal d'arbitrage.</p> <p>Les participants auront l'occasion unique de connaître la perspective d'arbitres et d'échanger des idées sur les moyens de rendre leur stratégie de présentation de cause efficace, du point de vue tant de la procédure que du fond.</p> <p>Présenté en anglais avec TS</p>	<p><b>2G</b> <b>Médiation : Le point de vue des parties</b></p> <p>Modérateur : <b>Jean Lemoine</b>, Ravinsky Ryan Lemoine, s.e.n.c.r.l./LLP</p> <p><b>Pierre-Jérôme Bouchard</b>, Gestionnaire d'investissements et conseiller juridique, Bentham IMF, Financement de litiges ; <b>Jean-Simon Cléroux</b>, Directeur, litiges, SNC-Lavalin, SNC-Lavalin; <b>Mélanie Dugré</b>, Conseillère juridique principale - Litiges, Great-West / London Life / Canada-Vie; <b>Pierre Gagnon</b>, Vice-président exécutif, Affaires commerciales et Chef de la gouvernance, Hydro-Québec; <b>Sophie Morin</b>, Conseillère juridique principale, Pomerleau inc.</p> <p>Quoi faire et ne pas faire afin de rendre une séance de médiation utile et efficace?</p> <p>Les panelistes discuteront des meilleures pratiques et offriront des conseils concrets du point de vue du client.</p> <p>Présenté en français avec TS</p>	<p><b>3G</b> <b>L'éthique professionnelle basée sur la pleine conscience</b></p> <p><b>Elvis Grahovic</b>, LL.M, Sagacia</p> <p>Lors d'une séance expérientielle et interactive, venez découvrir comment la méditation de pleine conscience, une technique d'entraînement attentionnel scientifiquement valable, peut vous permettre de développer les qualités personnelles nécessaires pour respecter les codes d'éthique des médiateurs (impartialité, intégrité, respect, empathie) et ainsi mieux servir vos clients.</p> <p>Présenté en français avec TS</p> <p>Hôte : Paul Fauteux</p>	<p><b>4G</b> <b>L'impératif du règlement « en temps réel » des différends de construction</b></p> <p><b>Sophie Truesdell-Menard</b>, LL.B, Avocate spécialisée en droit de la Construction et Médiatrice accréditée; <b>Jean-Claude Champagne</b>, CD, ing., arch., PMP, Arbitre accrédité, Conseiller senior, DECASULT gestion de projets de construction; <b>Serge Pisapia</b>, LL.M, Méd.A, Arb.A</p> <p>Trois panélistes, qui représentent un vaste éventail d'expérience dans l'industrie de la construction, exposeront des points de vue variés. Serge Pisapia, médiateur-arbitre en construction renommé, Jean-Claude Champagne, ingénieur et architecte, et Sophie Truesdell-Menard, avocate-conseil, discuteront des différents processus de prévention et de règlement des différends pouvant être appliqués pendant un projet de construction ainsi que de leurs caractéristiques respectives.</p> <p>Présenté en français avec TS</p>

**14h45 – 15h00** Pause commanditée par **Beihai Arbitration Commission**

Arbitrage <i>Salon St Laurent 5</i>	Médiation <i>Salon St Laurent 6</i>	Processus de PRD <i>Salon St Laurent 7</i>	Intérêt particulier <i>Salon St Laurent 8</i>
<p><b>1H</b> <b>L'arbitrage et la primauté du droit en Chine</b></p> <p><b>Ying Fu</b>, Secrétaire général adjoint, Beihai Arbitration Commission (BAC)</p> <p>L'initiative chinoise Ceinture et Route de la soie, qui est une stratégie de développement reliant les pays eurasiens, favorise un recours accru à l'arbitrage commercial. Le Pr Fu, éminent juriste chinois, exposera la situation actuelle de l'arbitrage commercial en Chine, les obstacles internes et externes auxquels il se heurte et sa contribution à la primauté du droit.</p> <p>Présenté en anglais avec TS</p> <p>Hôte : Paul Fauteux</p>	<p><b>2H</b> <b>CNUDCI - L'exécution des accords de règlement internationaux issus de la médiation : mission accomplie!</b></p> <p><b>Pierre Grenier</b>, Associé, Dentons Canada LLP; Président, Institut de médiation et d'arbitrage du Québec</p> <p>Règlements des litiges commerciaux: Élaboration d'instruments relatifs à l'exécution des accords commerciaux internationaux issus de la médiation - Projet de convention et projet de loi type proposés à la Commission pour ratification et adoption par les états membres.</p> <p>Présenté en français avec TS</p>	<p><b>3H</b> <b>Arbitrage intérimaire : Changement du paysage du règlement des différends dans l'industrie de la construction</b></p> <p><b>Neil S. Abbott</b>, Associé, Gowling WLG; <b>Mark W. Crane</b>, Associé, Gowling WLG; <b>Robert Poole</b>, Directeur général, FTI Consulting; <b>Paul Raboud</b>, P.Eng., M.Sc., MBA</p> <p>Le 1er juillet 2018, le projet de loi 142 du gouvernement de l'Ontario, Loi de 2017 modifiant la Loi sur le privilège dans l'industrie de la construction, est entré en vigueur par proclamation et est maintenant une loi. Les changements qu'amène cette loi ont des répercussions profondes sur tous les aspects de l'industrie de la construction et de l'infrastructure. C'est le cas, notamment, de la prochaine mise en œuvre de l'arbitrage intérimaire –nouveau processus devant accélérer le règlement des différends. Durant cette discussion informative, les experts traiteront des raisons politiques ayant mené à la mise en œuvre de l'arbitrage intérimaire, du fonctionnement de l'arbitrage intérimaire ainsi que des arbitres intérimaires, et se demanderont si l'arbitrage intérimaire est susceptible d'être implanté dans d'autres ressorts au Canada.</p> <p>Présenté en anglais avec TS</p>	<p><b>4H</b> <b>Réglementation de la profession – Médiateurs et arbitres</b></p> <p><b>Michelle Simpson</b>, JD, Méd.A, Arb.A</p> <p>La protection du public exige-t-elle que notre profession adopte une réglementation?</p> <p>Cette réglementation serait-elle avantageuse ou nuisible?</p> <p>De quoi pourrait-elle avoir l'air?</p> <p>Le panel tentera de repousser les limites en mettant des propositions de réglementation sur la table et en engageant une discussion sur toutes ces questions importantes. Veuillez vous joindre à nous non seulement pour écouter la formulation de pensées originales sur le sujet, mais également pour exprimer votre propre point de vue sur la forme à donner à l'avenir de notre profession.</p> <p>Présenté en anglais avec TS</p>

**16h15 – 16h45**

**Café et Plénière de clôture**

*Salle de bal de Montréal*

**17h30 – 19h00**

Visite du Laboratoire de cyberjustice de l'Université de Montréal !

Une présentation spécialement organisée pour les participants à l'IAMC 2018 :

- Une brève visite des installations : comment la technologie du tribunal est organisée;
- Une présentation du logiciel et de l'interface matérielle du tribunal : [ISA](#)
- Une présentation de son outil de résolution de différends en ligne (RDL) : [Plateforme PARLe](#)

Pré-inscription requise (sans frais additionnels) : [cliquez ici](#) pour vous inscrire et indiquer votre langue de préférence pour la présentation (dans un but de planification). Si nous obtenons un nombre suffisant d'inscriptions, nous organiserons le service d'une navette vers l'Université.

## Tarifs d'inscription

### Conférence IAMC 2018 : Les modes PRD au secours de la justice

21 - 23 Novembre 2018 à Montréal, Canada

Clôture des inscriptions dimanche le 18 novembre, 23 h 59.

[Accéder au site web de notre Conférence \(cliquez ici\)](#)

Inscrivez-vous ici!

#### Deux jours de conférence - du 21 au 23 novembre

Comprends les petit-déjeuners, les déjeuners, les pauses-café et le cocktail du jeudi soir.

<b>Frais pour les membres de l'IAMC et ses affiliés</b>	<b>\$ 650.00</b>
<b>Frais pour les non-membres</b>	<b>\$ 750.00</b>
Tarif étudiant (études à temps plein seulement - veuillez joindre une preuve d'inscription à un établissement agréé)	<b>\$ 495.00</b>

#### Jeudi seulement - le 22 novembre

Comprends le petit-déjeuner, le déjeuner, les pauses-café et le cocktail du jeudi soir.

<b>Frais pour les membres de l'IAMC et ses affiliés</b>	<b>\$ 375.00</b>
<b>Frais pour les non-membres</b>	<b>\$ 450.00</b>
Tarif étudiant (études à temps plein seulement - veuillez joindre une preuve d'inscription à un établissement agréé)	<b>\$ 280.00</b>

#### Vendredi seulement - le 23 novembre

Comprends le petit-déjeuner, le déjeuner et les pauses-café

<b>Frais pour les membres de l'IAMC et ses affiliés</b>	<b>\$ 350.00</b>
<b>Frais pour les non-membres</b>	<b>\$ 425.00</b>
Tarif étudiant (études à temps plein seulement - veuillez joindre une preuve d'inscription à un établissement agréé)	<b>\$ 260.00</b>

#### Pré-conférence seulement - le 21 novembre

<b>Pré-conférence A -</b>	<b>Frais pour les membres de l'IAMC et ses affiliés</b>	<b>\$ 899.00</b>
<i>Commanding Presence</i>	Frais pour les non-membres (tarif étudiant non disponible)	<b>\$ 999.00</b>
<b>Pré-conférence B</b>	<b>Frais pour les membres de l'IAMC et ses affiliés</b>	<b>\$ 550.00</b>
	<b>Frais pour les non-membres (tarif étudiant non disponible)</b>	<b>\$ 595.00</b>

#### Pré-conférence tarif spécial si acheté avec tout autre inscription à la conférence

Comprends le petit-déjeuner, le déjeuner et les pauses-café

<b>Pré-conférence A -</b>	<b>Frais pour les membres de l'IAMC et ses affiliés</b>	<b>\$ 849.00</b>
<i>Commanding Presence</i>	Frais pour les non-membres (tarif étudiant non disponible)	<b>\$ 949.00</b>
<b>Pré-conférence B</b>	<b>Frais pour les membres de l'IAMC et ses affiliés</b>	<b>\$ 530.00</b>
	<b>Frais pour les non-membres (tarif étudiant non disponible)</b>	<b>\$ 575.00</b>

*Participation au cocktail seulement (22 novembre, 17h30)*  
(Si vous vous inscrivez à la conférence au complet ou seulement le jeudi, le cocktail est inclus). 75.00 \$

*Déjeuner du jeudi 22 novembre seulement*  
(Si vous vous inscrivez à la conférence au complet ou seulement le jeudi, le déjeuner est inclus). 50.00 \$

*Déjeuner du vendredi 23 novembre seulement*  
(Si vous vous inscrivez à la conférence au complet ou seulement le vendredi, le déjeuner est inclus). 50.00 \$

**Attention: Toutes les informations concernant les sessions, les conférenciers et les horaires sont susceptibles d'être modifiées**

**POLITIQUE D'ANNULATION:** si vous ne pouvez pas assister à la conférence, votre réservation est totalement transférable à une autre personne de votre organisation. Si vous devez annuler votre réservation, votre demande doit nous parvenir par écrit. Toute demande de remboursement reçue jusqu'au 29 octobre 2018 recevra un remboursement diminué de 20% pour frais administratifs; les demandes reçues à partir du 30 octobre seront remboursées à hauteur de 50%. À partir du 11 novembre 2018, aucun remboursement ne sera effectué.

Veillez remercier nos généreux  
commanditaires d'avoir permis l'organisation  
de cette conférence à un tarif raisonnable!



L'année prochaine, nous serons à Victoria (C.-B.) au sein du magnifique Hôtel  
Fairmont Empress !

*Apportez votre commandite dès à présent !*

